

DE LA MUTUELLE AMICALE-VIE DE L'ANR

LE LUNDI 20 SEPTEMBRE 2021 À 18 HEURES À LONGEVILLE-SUR-MER (85)*



**VOTEZ PAR INTERNET
VOTEZ PAR COURRIER**

EXPRIMEZ-VOUS !

RENDEZ-VOUS PAGE 36

**Avez-vous pensé à mettre à jour
vos bénéficiaires ?**

Lors de votre adhésion, vous avez désigné des bénéficiaires. Si votre situation familiale a évolué depuis, pensez à actualiser les noms et/ou les coordonnées de vos bénéficiaires.

Art-13 des statuts : Les membres de la mutuelle empêchés d'assister à l'assemblée générale peuvent voter par correspondance.

Résolutions soumises au vote des adhérents

- Résolution I** J'approuve le procès-verbal de l'assemblée générale du 6 octobre 2020.
ART-18 ET 19 DES STATUTS
- Résolution II** J'approuve le rapport moral et le rapport d'activité de l'année 2020.
ART-18 ET 19 DES STATUTS
- Résolution III** J'approuve le rapport financier de l'exercice 2020. Je donne quitus au président et au trésorier général et j'approuve l'affectation du résultat.
ART-18 ET 19 DES STATUTS
- Résolution IV** J'approuve le rapport de la commission de contrôle statutaire.
ART-18, 19 ET 56 DES STATUTS
- Résolution V** J'approuve la délégation de pouvoir de l'assemblée générale.
ART-18, 19 ET 21 DES STATUTS

* Au Centre Azuréva - Les Conches - 85560 Longeville-sur-Mer. Dans le cas où les contraintes sanitaires (loi d'urgence sanitaire) ne permettraient pas de tenir l'Assemblée Générale le 20 septembre 2021, celle-ci aurait lieu le 5 octobre 2021 à 16h à Paris, au siège social - 13 rue des Immeubles Industriels 75011 Paris.

RÉSOLUTION I

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 OCTOBRE 2020

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 6 octobre 2020 a été diffusé dans le magazine La Voix de l'ANR n°495.

RÉSOLUTION II

APPROBATION DU RAPPORT MORAL 2020 PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

UNE MUTUELLE EN MOUVEMENT

Depuis plus de 50 ans, l'Association nationale de retraités a offert à ses adhérents la possibilité d'adhérer à la mutuelle Amicale-Vie de

l'ANR. Ils peuvent ainsi bénéficier d'une adhésion au contrat capital-décès proposé par la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) à un tarif très préférentiel.

La mutuelle Amicale-vie se développe très régulièrement pour atteindre maintenant plus de **11 000 adhérents** et offrir 10 niveaux de garantie-décès de **800 € à 8 000 €**.

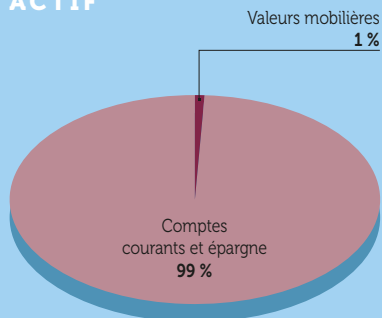
Votre mutuelle s'adapte, en maintenant la qualité de service qui vous est offerte, grâce à la disponibilité de l'ensemble des bénévoles au siège ou dans les groupes départementaux, en maintenant des frais de fonctionnement extrêmement réduits.

Il convient de poursuivre cet effort pour satisfaire et fidéliser encore plus d'adhérents ANR, en leur offrant un service de qualité et des produits et services adaptés à leurs attentes en matière de protection familiale.

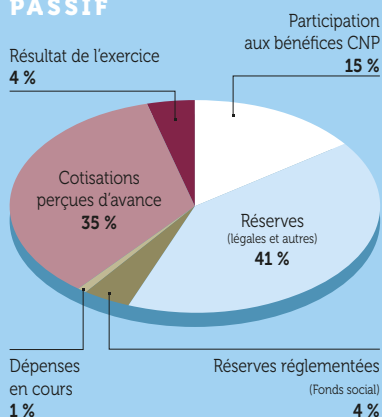
6 mois de cotisation **GRATUITS** + **2 ans** d'accès illimité À LA BOUTIQUE **MEYCLUB**

Les graphiques ci-dessous représentent la comptabilité de l'Amicale-Vie :

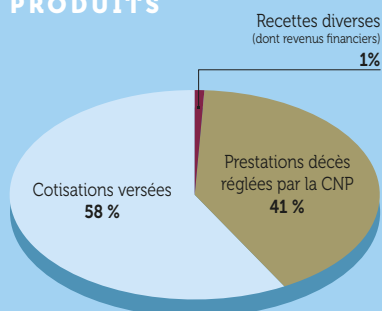
ACTIF



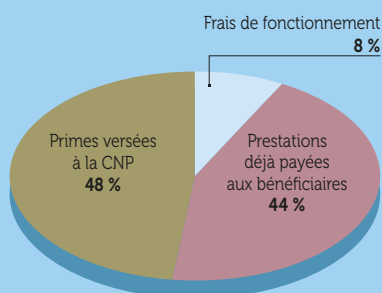
PASSIF



PRODUITS



CHARGES



Que tous les bénévoles trouvent ici l'expression des remerciements que leur dévouement justifie amplement.

UNE MUTUELLE AU SERVICE DES ADHÉRENTS

Le site internet dynamique amicale-vie.fr permet de mieux informer les adhérents et le grand public, en seulement quelques clics, en leur permettant de nous contacter, calculer leur cotisation annuelle, déclarer un décès ou encore télécharger une demande d'adhésion... C'est simple et rapide.

UNE MUTUELLE AU SERVICE DE L'ANR

Notre raison d'être : aider les adhérents et les prospects à choisir le capital-décès qui leur assurera tranquillité et sérénité en leur offrant un excellent produit à un prix très compétitif.

L'Amicale-Vie est le plus sûr moyen de fidéliser les adhérents de l'ANR : elle en est donc un rouage essentiel. Aujourd'hui Amicale-Vie représente environ 16 % des adhérents de l'ANR.

Nous remercions les présidents des groupes départementaux et les délégués régionaux qui soutiennent l'action des correspondants Amicale-Vie en toute occasion. Ils ont notamment contribué à dynamiser le challenge Amicale-Vie, malgré des conditions difficiles pour le recrutement de nouveaux adhérents.

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

En 2020, le conseil d'administration s'est réuni en distanciel, dans le respect des contraintes sanitaires gouvernementales. Le télétravail est devenu la règle pour les bénévoles du siège et les prestataires de service. L'assemblée générale a eu lieu le 6 octobre 2020 et le rapport d'activité a été approuvé à plus de 95 % des votes exprimés.

A | LES ADHÉRENTS

1 - LE PARC AU 31 DÉCEMBRE 2020

Le nombre total d'adhérents est de **11 396**.

38 adhérents ont demandé un changement de niveau dont 28 ont opté pour un niveau supérieur.

Les démissions représentent 15 départs.

Comme dans les années passées, Amicale-Vie, consciente des difficultés financières en ces temps de crise n'a prononcé que 9 radiations.

Les membres de la mutuelle en situation précaire ont été contactés individuellement et une solution a souvent été trouvée.

2 - LES NOUVELLES ADHÉSIONS 2020

C'est grâce à l'action des correspondants, qui accom-

plissent au quotidien un travail remarquable, que la mutuelle Amicale-Vie peut se développer : **236 adhésions nouvelles** ont été constatées en 2020. C'est le capital de **4 000 €** qui est majoritairement choisi par les nouveaux adhérents ; 6 % d'entre eux privilégient le capital maximum de 8 000 €.

La moyenne d'âge des nouveaux adhérents est de 67 ans ; 45 nouveaux adhérents de 71 à 75 ans révolus ont pu nous rejoindre.

B | LES CAPITAUX

1 - LE CAPITAL GARANTI ASSURÉ

Au 31 décembre 2020, plus de 40 millions de capitaux sont assurés, soit une moyenne de 3 600 € par adhérent.

2 - LES CAPITAUX VERSÉS

432 capitaux-décès ont été versés aux bénéficiaires désignés par les adhérents, représentant un montant de 1 276 831 €, soit une moyenne de 2 900 € par dossier.

La moyenne d'âge des membres décédés est de 87 ans, la durée moyenne de cotisation est de 22 années.

LA CERTIFICATION ORIAS

Au 1^{er} janvier 2014, notre mutuelle a sollicité son inscription à l'ORIAS (registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finances) comme toutes les mutuelles et assurances de France (les organismes bancaires font leur promotion en rappelant leur inscription à cet organisme).

Pour obtenir cette certification, il a été indispensable de formaliser les relations avec la CNP par la création des attestations nécessaires et de fournir tous les certificats d'honorabilité, de compétences professionnelles, etc. pour le président et les collaborateurs de votre mutuelle.

Au 1^{er} janvier 2020 l'inscription à l'ORIAS a été renouvelée pour la **7^{ème} année consécutive** après actualisation des documents.

LES CORRESPONDANTS AU CŒUR DE L'ACTION

Le correspondant Amicale-Vie est l'ambassadeur de notre mutuelle au sein des groupes départementaux. Le soutien apporté aux correspondants par les présidents ANR est une marque d'intérêt indispensable pour le développement de l'Amicale-Vie et la pérennisation de l'ANR. À la suite de la réflexion conduite en 2015, le **programme de formation des Ambassadeurs Amicale-Vie** a été complété et rendu plus dynamique par la pratique de "mises en situation" permettant aux

Cliquez, surfez ! C'est fait !

Rendez-vous sur le site internet

Le moyen le plus simple pour **s'informer**

Calculer sa cotisation

Profiter de l'**OFFRE 2021**

Mettre à jour ses coordonnées et celles de ses bénéficiaires

amicale-vie.fr

participants de mieux appréhender la prospection téléphonique, la rédaction de courriers, d'e-mails ou d'articles d'information et la prise de parole en public. Ces correspondants mieux formés sont bien armés pour informer les prospects, nos futurs adhérents. C'était une de nos priorités pour 2020.

LA SOLIDARITÉ EN ACTION

L'Amicale-Vie est dotée d'un fonds social de 20 000 € destiné à faire face aux aléas de la vie.

Lorsqu'un adhérent est confronté à une difficulté majeure, il peut faire appel à la solidarité mutualiste. Cette aide est accordée une seule fois pour tout adhérent ayant au minimum deux ans d'ancienneté. En 2020, le fonds social a permis d'aider 9 adhérents pour un montant de 6 700 €.

AMÉLIORATION ET MODERNISATION DE LA COMMUNICATION

UN SITE INTERNET DYNAMIQUE

Le site internet de l'Amicale-Vie a été visité par 22 841 personnes cette année, que ce soit pour se renseigner sur les conditions d'adhésion, pour calculer leur cotisation en quelques clics ou pour déclarer un décès.

**VOTEZ PAR INTERNET
VOTEZ PAR COURRIER
C'EST VOUS QUI DÉCIDEZ !**

Encore une fois, la possibilité de voter par Internet a été donnée à tous nos adhérents.

Plus de 10 % d'entre eux ont choisi ce nouveau mode de scrutin **simplifié et sécurisé**.

Soyons encore plus nombreux en 2021 !

La communication entre la mutuelle et ses adhérents a encore été renforcée en 2020 par l'utilisation généralisée des moyens de communication à distance. En 2021, le renouvellement du parc informatique sera finalisé : ceci permettra aux bénévoles et prestataires de service d'être à la fois mieux équipés et plus efficaces pour répondre aux attentes des adhérents.

Ces actions s'inscrivent parfaitement dans l'esprit qui anime les responsables et bénévoles amicalistes : **"la volonté de servir/efficace et solidaire, ensemble"**.

RÉSOLUTION III

APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER 2020

L'examen des comptes de l'année 2020 de l'Amicale-Vie montre un résultat d'exploitation en diminution de 2 %, soit - 4 604 € par rapport à 2019. On peut donc en conclure que la crise a touché l'Amicale-Vie dans sa croissance, bien qu'une certaine stabilité laisse prévoir un avenir de qualité.

Poursuivons par l'étude des différents comptes ; en premier, les charges en augmentation de 10 % mar-

quées par l'augmentation des capitaux versés aux bénéficiaires (+ 22 %) : le nombre de décès enregistrés et la moyenne des capitaux versés ont augmenté.

Notons l'augmentation des dépenses diverses (2,7%), cette augmentation est due à un changement dans le mode de répartition du Fonds Social qui apparaît maintenant dans les dépenses diverses (Plan comptable).

À l'actif, on relève une augmentation globale de 7 % répartie sur les différents postes.

Le passif suit automatiquement l'actif.

Le résultat de l'exercice est stable, marquant une diminution de 2 %.

RÉSOLUTION IV

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

L'article 56 des statuts de notre mutuelle confie à la commission de contrôle le soin de vérifier l'adéquation des moyens mis en œuvre pour l'exécution des orientations et délibérations prises par le conseil d'administration.

Conformément à ces dispositions, la commission s'est réunie les 17 mars 2021 en vue d'exercer sa mission, en procédant à l'examen des pièces de comptabilité, de caisse et de portefeuille de l'exercice 2020.

Ces investigations effectuées par sondages selon les règles en vigueur dans la profession, n'ont pas révélé d'inadéquations des moyens mis en œuvre par rapport aux orientations et décisions prises par le conseil d'administration.

En conséquence, la commission de contrôle émet un avis favorable pour la gestion 2020.

Elle tient par ailleurs, à souligner la parfaite tenue et l'excellente présentation des documents, états et pièces comptables et adresse ses vifs remerciements aux bénévoles qui s'occupent de la gestion de la mutuelle.

Pour le président de la commission

Les membres de la commission

**Christiane BOURDIN, Pascale THIBAUD
et Jean-Louis HAUTECEUR**

RÉSOLUTION V

DÉLÉGATION DE POUVOIR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale peut déléguer au conseil d'administration tout ou partie de ses pouvoirs.

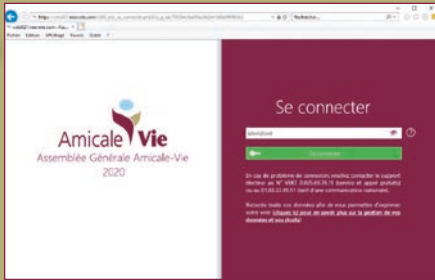
Cette délégation n'est valable qu'un an (statut art 21). C'est pourquoi cette délégation est proposée au vote, à chaque assemblée générale.

ACTIF	2020	2019	2018
Immobilisations	23 444 €	538 €	864 €
Acomptes sur commandes	248 €	1 087 €	1 392 €
Produits à recevoir	436 €	24 000 €	94 646 €
Valeurs mobilières	60 145 €	60 145 €	60 145 €
Comptes courants et d'épargne	4 723 464 €	4 404 207 €	4 055 629 €
Comptes de régularisation	16 534 €	7 497 €	2 816 €
TOTAL ACTIF	4 824 271 €	4 497 474 €	4 215 492 €
PASSIF	2020	2019	2018
Participation aux bénéfices CNP	711 037 €	574 556 €	506 815 €
Réserves (légales et autres)	1 970 305 €	1 784 626 €	1 640 615 €
Réserves réglementées (fonds social)	183 612 €	163 612 €	146 712 €
Dépenses en cours	63 041 €	43 681 €	68 293 €
Cotisations perçues d'avance	1 695 200 €	1 725 319 €	1 689 046 €
Résultat de l'exercice	201 076 €	205 680 €	164 011 €
TOTAL PASSIF	4 824 271 €	4 497 474 €	4 215 492 €
CHARGES	2020	2019	2018
Frais de fonctionnement	217 722 €	212 152 €	239 321 €
Prestations décès payées aux bénéficiaires	1 276 831 €	1 039 600 €	1 095 600 €
Primes versées à la CNP	1 410 840 €	1 395 894 €	1 371 475 €
Dépenses diverses	10 020 €	2 722 €	974 €
TOTAL CHARGES	2 915 413 €	2 650 368 €	2 707 370 €
PRODUITS	2020	2019	2018
Cotisations versées	1 803 086 €	1 778 455 €	1 749 257 €
Prestations décès réglées par CNP	1 276 831 €	1 039 600 €	1 095 600 €
Recettes diverses (dont revenus financiers)	36 572 €	37 993 €	26 524 €
TOTAL PRODUITS	3 116 489 €	2 856 048 €	2 871 381 €
RÉSULTAT	201 076 €	205 680 €	164 011 €

VOTRE BULLETIN DE VOTE DOIT NOUS PARVENIR LE LUNDI 31 MAI 2021 AU PLUS TARD

Mode d'emploi pour voter par Internet

1 Connectez-vous au site de vote

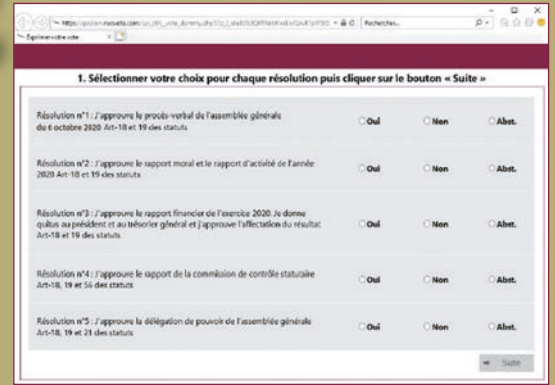


Tapez <https://amicale-vie.neovote.com> dans la barre d'adresse de votre navigateur Internet.

Saisissez votre identifiant personnel.
En cas de besoin d'assistance contactez le

N° Vert 0 800 808 900 ou le 05 56 42 72 47

2 Sélectionnez votre intention de vote



Puis **cliquez** sur le bouton "Suite" en bas de la page.

3 Vérifiez puis validez votre choix



1 Vous pouvez modifier votre choix en cliquant sur le bouton correspondant

2 Saisissez votre mot de passe confidentiel en cliquant sur le pavé numérique et appuyez sur "Valider"

4 Vérifiez que votre vote a été enregistré



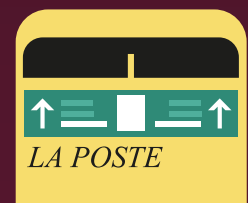
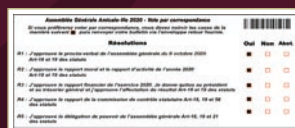
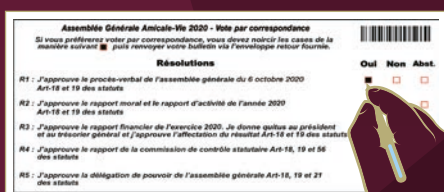
Vous pouvez imprimer, télécharger ou recevoir par mail l'accusé de réception qui s'affiche une fois votre vote exprimé.

Mode d'emploi pour voter par correspondance

1 **Noircir** les cases de votre intention de vote

2 **Placer** votre bulletin de vote dans l'enveloppe retour

3 **Déposer** l'enveloppe de retour à la Poste sans l'affranchir



OFFRE 2021

6 mois de cotisation GRATUITS + 2 ans d'accès illimité À LA BOUTIQUE MEYCLUB



Pour en savoir plus et bénéficier de l'OFFRE DE BIENVENUE, rendez-vous sur le site Internet

www.amicale-vie.fr

Vous pouvez également nous contacter par mail : contact@amicale-vie.fr ou par téléphone : 01 43 79 21 28

+1 million d'offres à tarifs négociés

Offres

billetterie, loisirs, culture, des ventes privées et bons d'achat à tarif réduit dans la France entière et à l'étranger

Inclus un bon d'achat de 10€ sans minimum d'achat

Pour toute nouvelle adhésion du 1^{er} mars au 30 juin 2021

RÉSERVÉ AUX - DE 76 ANS

Demande de documentation gratuite sans engagement

- OUI, je désire bénéficier de l'OFFRE DE BIENVENUE* "6 mois de cotisation gratuits + 2 ans d'accès illimité à Meyclub" et recevoir une documentation gratuite sur le **contrat capital-décès proposé par la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP)**
- OUI, je désire être appelé(e) par un correspondant Amicale-Vie pour en savoir plus.

Afin de garantir la confidentialité de vos informations, retournez ce coupon sous enveloppe affranchie à :

Mutuelle Amicale-Vie de l'ANR - 13 rue des Immeubles Industriels - 75011 Paris

M. Mme Nom Prénom

Nom de jeune fille N° ANR Né(e) le

Adresse

Code Postal

--	--	--	--	--

 Ville

Téléphone E-mail

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.
* Valable pour toute adhésion contrat capital-décès proposé par la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP), souscrite du 1^{er} mars au 30 juin 2021.